poche avec lesquels ils comptent obvier à tout. (On rit.) Mais, M. l'ORATEUR, ils trouveront qu'il n'est pas peu difficile de les employer ces bouts de corde. Il verront qu'il sera presque impossible de faire disparaître des droits acquis sous n'importe quel système. Des faits liés à la mesure, mais que je ne puis discuter maintenant, la rendent inacceptable dans sa forme actuelle, et c'est aussi l'opinion générale de mes commettants. (Ecoutez! écoutez!) D'abord une mesure comme celle-là, qui remplace notre constitution par une autre qui est inconnue au pavillon anglais, ne devrait pas être adoptée avant d'avoir été soumise au peuple; secondement, la multitude des détails qu'elle embrasse devraient être étudiés et discutés avec calme, afin de les amender, s'il y a lieu, avant de les incorporer dans notre constitution. Je ne dis pas que ce soit là la volonté du parti conserva-teur dans mon comté, ni de celui des townships de l'Est; mais je dis que dans ce parti même on craint beaucoup que de graves difficultés ne résultent de ce mélange confus qui est soumis à notre adoption, et qu'on ne nous laisse pas même discuter et même moins amender. Beaucoup de ce parti n'hésiteraient pas à se prononcer en ce sens. Durant mon absence pendant cette session, je n'ai pas rencontré un seul homme, conservateur ou réformiste, qui ne m'ait pas dit que le premier devoir du gouvernement était de consulter le peuple et de s'assurer s'il désirait ou non le changement projeté. (Ecouter ! écouter !) Voulant, M. l'ORA-TEUR, ne pas abuser de l'attention de la chambre à cette heure avancée de la nuit,ou plutôt du matin, car il passe maintenant trois heures, - je termine en disant que, comme député fidèle, je me fais un devoir d'inscrire mon vote contre ces résolutions. (Applaudissements.)

M. COWAN—M. l'ORATEUR:—L'hon. député de Shefford dit: que lui et ses amis ont sympathisé avec les réformistes du Haut-Canada lorsqu'ils étaient traités de rebelles et accusés de déloyauté, et nous reproche de n'avoir pas pour lui et ses amis la même charité maintenant qu'ils sont victimes de cette même accusation. Je sais, M. l'ORATEUR, que les réformistes du Haut-Canada ont souvent été traités de rebelles; mais ce dont je suis également certain, c'est que jamais ils n'ont souffert de cette fausse accusation. Certains de leur fidélité à la reine et au pays, toujours ils ont cu un souverain mépris pour ces

folles et injustes imputations contre leur loyauté, et je conseille à l'hon. député de Shofford d'en faire autant. Si lui et ses amis sont réellement de loyaux sujets—et de ce je ne doute nullement—au lieu de leur nuire, ces imputations retomberont sur

ceux qui les ont proférées.

M. T. R. FERGUSON-M. l'ORATEUR: Connaissant le désir des ministres, et de la grande majorité de cette chambre, que la discussion ne se prolonge pas inutilement afin que la question devant nous soit immédiatement décidée, je me permettrai de dire que ce n'est pas par goût mais par nécessité, que ce n'est pas par plaisir mais par un profond sentiment de devoir, que je prends la parole en cette occasion, vu surtout qu'on a tant parlé et que la soirée est maintenant si avancée. Or, comme j'ai gardé le silence pendant tout le cours des débats, j'espère que la chambre me permettra d'exprimer mes vues en peu de mots sur cette importante question, afin de motiver le vote que je vais donner. Je dois dire, M. l'ORATEUR. que ma position est différente de celle de bien des hon, membres qui ont soumis à leurs commettants les résolutions qui composent le projet de fédération, qui ont convoqué des assemblées publiques à cette fin et qui ont reçu de leurs électeurs des instructions positives quant au vote qu'ils doivent donner. La circulaire que j'ai reque du gouvernement portait en tête le mot "personnelle," de sorte que je n'ai pris aucune mesure pour connaître l'opinion publique à son sujet. Je me trouve, il me fait peine de le dire, sans un mot d'avis sur la manière dont je dois agir à l'égard de cette mesure. Je puis dire, cependant, qu'après avoir lu et relu maintes fois ces résolutions, j'ai fini par y trouver bien des choses auxquelles je ne pouvais pas consentir. Il m'a semblé que ce n'était pas cola qu'on attendait du gouvernement lorsqu'on a consenti à la coalition qui a été formée dans le but de trouver quelque moyen de couper court aux difficultés des deux sections. J'avais espéré que si l'union des colonies devait avoir lieu, et qu'à cet effet un changement de constitution eut été proposé, que la forme du gouvernement eut été législative et non fédérale. On nous a dit au commencement de la session que les députés Canadiens à la convention n'avaient pu obtenir que cette union fut autrement que fédérale; or, M. l'ORATEUR, c'est là un fait que je déplore, car je crois qu'une